



Combien de temps on a pour plaider au prud homme ?

Par **daisy58130**, le **24/12/2010** à **05:23**

Bonjour,

Bonjour je viens de lire un peu pour le déroulement de la procédure au prud homme , je passe en conciliation mais je sais pertinemment que ça ne sert à rien et que ça sera renvoyer sur le fond . J'aurais une question combien de temps on a pour plaider ? par ce que ma plaidoirie compte 7 pages à lire car tout est important et on arrive pas à réduire . Aussi est ce que c'est public ? que ce soit en référé ou autre . Par ce que je vois une collègue est passer au prud homme en référé et des personnes sont venu juste pour la déstabiliser en sachant que leur présence aller la mettre mal à l'aise et qu'elle n'arrivera pas à parler . J'avais vu que seul les procès pénal sont publics pourquoi on accepte des gens en tout genre au prud homme . Pouvez vous m'éclaircir à ce sujet merci beaucoup .

Par **P.M.**, le **24/12/2010** à **11:40**

Bonjour,

Les audiences du Conseil de Prud'Hommes sont publiques, sauf pour la conciliation, c'est le principe même d'une Justice bien rendue dans un état de Droit...

En revanche, bien sûr les personnes qui peuvent intervenir doivent y être autorisées par le Président de séance...

Je ne sais pas si vous serez assistée lors de l'audience mais la procédure étant orale et comme par ailleurs vous aurez transmis vos conclusions à la partie adverse et en laisserez une copie au Conseil de Prud'Hommes, il n'est pas nécessaire de les lire...